

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 12 JANVIER 2016 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les conseillers : Mesdames Élizabeth Gauthier, Andrée Doyon et Messieurs Iain MacAulay, Gilles Valcourt et Jacques Duchesneau sous la présidence de Madame Chantal Ouellet, mairesse.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2015
 - 3.2 Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015
4. Période de questions
5. Administration et finances
 - 5.1 Entériner les achats divers sans résolution depuis la séance du 1^{er} décembre 2015
 - 5.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de décembre 2015 et comptes courants à payer
 - 5.3 Engagement de dépenses
 - 5.4 Rapport des délégués des divers comités
 - 5.5 Présentation du rapport de l'état des activités de fonctionnement au 31 décembre 2015
 - 5.6 Élection partielle
 - 5.7 Avis pour les arrérages de taxes 2015
 - 5.8 Renouvellement assurance municipale
 - 5.8.1 Mutuelle des municipalités du Québec – Dossier S. Savoie-Bachand – Franchise à payer
 - 5.9 Adhésion au Réseau québécois de villes et villages en santé
 - 5.10 ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) - Cotisation 2016
 - 5.11 Transport du Bonheur – Cotisation 2016
 - 5.12 Journal Le Haut-Saint-François – Contribution 2016
 - 5.13 Avis de motion, règlements
 - 5.13.1 Avis de motion – Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout
 - 5.13.2 Règlement 436-15 – Règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) sur certains chemins municipaux et abrogeant le règlement 431-15
 - 5.13.3 Règlement décrétant la fermeture et l'abolition d'une partie du domaine public (partie de la rue Scott)
 - 5.14 Jour du Drapeau – 21 janvier 2016
 - 5.15 La Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec – Dépôt de candidature
 - 5.16 Forum francophone international – Québec (FFI-Québec) – Adhésion à la campagne *Unis de langue et de coeur*
 - 5.17 Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Demande de commandite pour le gala des mérites scolaires
 - 5.18 Comité tourisme Haut-St-François – Demande de contribution financière pour le *Guide des attraits du Haut-St-François*
 - 5.19 Rencontres, formations, invitations ou congrès
 - 5.19.1 Directrice générale – Rencontre MRC – Comité fibre optique – 14-01-2016 p.m.
 - 5.19.2 Directrice générale – Rencontre des directeurs municipaux à la MRC - 21-01-2016 p.m.
 - 5.19.3 Chambre de commerce du Haut-St-François – Brunch des élus – 24 janvier 2016
 - 5.19.4 Directrice générale – Formation MRC – Pour demande de révision du rôle d'évaluation – 27-01-2016 a.m.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

- 5.20 Autorisation pour destruction de documents
- 6. Sécurité publique
 - 6.1 Rapport du directeur incendie
 - 6.2 Dépôt du rapport annuel dans le cadre du Schéma de couverture de risques
- 7. Voirie
 - 7.1 Réception d'une lettre concernant la qualité de la route 257
 - 7.2 Achat d'un appareil radio portatif
 - 7.3 Ministère des Transports : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2014
- 8. Aménagement, urbanisme et développement
 - 8.1 Dossier C. Daneau – Frais des travaux de nettoyage
- 9. Loisir et culture
 - 9.1 Soirée de reconnaissance aux bénévoles – Somme approuvée pour la préparation
- 10. Correspondance et varia
 - 10.1
 - 10.2
 - 10.3
- 11. Période de questions
- 12. Fin de la rencontre

1. Ouverture et adoption du quorum

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h. Madame Chantal Ouellet, mairesse offre ses vœux pour la nouvelle année aux personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

2016-01-001

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

7.4 La neige poussée dans les rues

10.1 Cours offerts par la Commission scolaire des Hauts-Cantons

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2015

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2015 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2016-01-002

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

ET RÉSOLU que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2015 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

3.1 Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2016-01-003

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

ET RÉSOLU que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Madame Chantal Ouellet, mairesse, a répondu et le point 7.4 - *La neige poussée dans les rues* est abordé.

Selon l'article 507 du *Code de la sécurité routière*, il est interdit à tous les citoyens de pousser la neige de leur entrée privée sur l'accotement ou de l'autre côté de la rue où ils habitent. Des informations ont été diffusées dans l'Info-Scotstown, volume 4, numéro 2, au cours des dernières semaines et une lettre sera envoyée aux gens ne respectant pas cet énoncé.

5. Administration

5.1 Entériner les achats divers sans résolution depuis la séance du 1^{er} décembre 2015

2016-01-004

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil entérine les achats effectués depuis la dernière séance :

5030	Andrée Doyon	Fête de Noël - Avance pour achats (part de Hampden incluse)	600,00 \$
5035	Martine Savard	Peinture et concours Noël	388,98 \$
5046	Philippe Mercier Inc.	Réparation lumières de rues	2 724,16 \$
5057	Garage Charles Brochu	Bon d'achat pour le concours Noël et souffleuse : tube	66,37 \$
5059	Électro-Concept PBL.	Eau potable et usées: ent. Réparation	538,77 \$
5060	SOS pompes P. expert	Réparation pompe Flygt : poste Principal	1 942,79 \$
5061	Ressorts Robert	Voirie : contenant huile, filtre, bearing tracteur	288,34 \$
5070	Gaudreau & fils	Poste chlore: installation prise, Parcs panneau/élec. bâtiment	1 485,82 \$
		Total	7 735,23 \$

ADOPTÉE

5.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de décembre et comptes courants à payer

La liste des comptes est remise aux membres du conseil :

5028	Iain MacAulay	Frais déplacement novembre	65,70 \$
5029	Chantal Ouellet	Novembre : Frais déplacement, Repas, inscription St-Camille (3 personnes)	312,80 \$
5030	Andrée Doyon	Fête de Noël - Avance pour achats (part de Hampden incluse)	600,00 \$
5031	Opération Nez rouge H-S-F	Financement 2015	25,00 \$
5032	Gilles Valcourt	Déplacement	6,30 \$
5033	Jacques Duchesneau	Déplacement	36,00 \$
5034	Monique Polard	Déplacements novembre et	143,06 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

		décembre : formations	
5035	Martine Savard	Peinture panneaux et bon d'achat pour le concours Noël	388,98 \$

Paievements par AccèsD ou remboursements

9-12-2015	Agence douanes Canada	Novembre : Déd. employeur	1 144,65 \$
9-12-2015	Revenu Québec	Novembre : Déd. Employeur	2 434,97 \$
9-12-2015	Hydro Québec	Lumières de rues	551,69 \$
31-12-2015	Hydro Québec	Poste pompage Victoria Est	34,01 \$
6-01-2016	Hydro Québec	Poste pompage Victoria Ouest	44,14 \$
6-01-2016	Hydro Québec	Chalet terrain de balle	26,94 \$
6-01-2016	Hydro Québec	Terrain de balle	28,35 \$
6-01-2016	Hydro Québec	Hôtel de Ville	1 166,24 \$
6-01-2016	Hydro Québec	Poste pompage rue des Peupliers	33,13 \$
6-01-2016	Hydro Québec	Poste pompage Victoria Est	32,88 \$
6-01-2016	Hydro Québec	Parc	57,85 \$
6-01-2016	Hydro Québec	Poste pompage rue des Peupliers	40,72 \$
		Sous-total : Hydro Québec : 2 015,95 \$	
9-12-2015	Bell	Bureau : téléphone sans fil	96,00 \$
9-12-2015	Bell	Garage municipal	96,32 \$
9-12-2015	Bell	Poste de chloration	84,56 \$
9-12-2015	Bell	Station d'épuration	84,56 \$
6-01-2015	Bell	Station d'épuration	87,10 \$
6-01-2015	Bell	Poste de chloration	87,10 \$
6-01-2015	Bell	Garage municipal	99,52 \$
6-01-2015	Bell	Bureau : téléphone sans fil	96,00 \$
		Sous-total : Bell : 731,16 \$	
6-01-2016	Agence douanes Canada	Décembre : Déd. Employeur	1 480,93 \$
6-01-2016	Revenu Québec	Décembre : Déd. Employeur	3 405,05 \$
		Salaires nets payés du 1er décembre au 31 décembre 2015 :	14 632,93 \$

Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 12 janvier 2016

5036	Dubé équipement de bureau	Papeterie: cartouche encre, clé USB, feuille glacé, papier	249,86 \$
5037	Annulé		
5038	Ass. Coop Agr. La Patrie	Hôtel de Ville : sel, ampoule, pinceaux, garage: cylindre	298,23 \$
5039	MRC du Haut-St-François	Honoraires informatique (antidote portable)	1 101,64 \$
5040	Marché Désilets	Pôle au saumon : jus, lait et achat de bon d'achat pour le concours Noël	66,47 \$
5041	Communication Plus	Réseau mobile - Année 2016	386,30 \$
5042	Canadian Tire Lac-Mégantic	Garage: soudeuse	689,84 \$
5043	Chantal Ouellet	Décembre : Remb: frais déplacement, repas, rencontres, achat lumières Noël pour Hôtel de Ville (sapins), coussinets feutre pour l'ameublement de la salle du conseil	221,31 \$
5044	René Charron	Frais déplacement, calepin note RCCI, rencontres	163,26 \$
5045	Dicom Express	Analyse eau – Dicom	140,29 \$
5046	Philippe Mercier Inc.	Réparation lumières de rues	2 724,16 \$
5047	Dépanneur Victoria	Voirie: carburant camion, patinoire : carburant	263,86 \$
5048	Transport Guillette et frères	Contrat déneigement décembre et janvier 2016	6 070,68 \$
5049	Alarme CSDR	Alarme garage-caserne - liaison Digitale	159,82 \$
5050	Récup Estrie	Récupération - Traitement : 2e versement	924,00 \$
5051	Services san. Denis Fortier	Novembre et décembre : collectes déchets, location conteneurs	7 055,58 \$
5052	Fonds d'information territoire	Avis de mutation	40,00 \$
5053	Centre rég. services biblio	Contribution municipale 2016	2 334,64 \$
5054	Raymond C. Grant Thornton	Écritures régularisation et Audit 2014 MTQ	1 678,64 \$
5055	Pavages Garneau inc.	Travaux rue Osborne, Gordon, Albert, Union.	11 199,71 \$
5056	Formation Urgence Vie	Formation pompier : secourisme	597,87 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

5057	Garage Charles Brochu	Achat bon d'achat pour le concours Noël et souffeuse : tube	66,37 \$
5058	CSE incendie et sécurité inc.	Vérification annuelle app. Respiratoire	878,99 \$
5059	Électro-Concept PBL. Inc	Eau potable et usées: entretien et réparation	538,77 \$
5060	SOS pompes Pièces expert	Réparation pompe Flygt : poste Principal	1 942,79 \$
5061	Ressorts Robert	Voirie : contenant huile, filtre, bearing tracteur	288,34 \$
5062	Diane St-Laurent	Achat d'un bon d'achat pour le concours Noël	25,00 \$
5063	Construction DJL inc.	Voirie Hiver: pierres et fondant	690,75 \$
5064	Valoris	Site d'enfouissement et redevances	721,52 \$
5065	MBI transport & excavation	Voirie: fossé Coleman et puits rue Scott, transport pierre fondant, démolition Daneau, bloc ciment	4 675,21 \$
5066	Monty Sylvestre SENCRL	Honoraires: Dossier Carol Daneau	424,47 \$
5067	Rémi Cloutier	Contrat déneigement décembre 2015 et janvier 2016	8 508,16 \$
5068	AQUATECH	Exploitation eau usée et potable – Décembre 2015	3 762,56 \$
5069	Environex	Analyse eau potable et eaux usées	211,07 \$
5070	Gaudreau & fils	Poste chlore: installation prise, Parcs panneau/élec. Bâtiment	1 485,82 \$
5071	Laboratoires d'analyses SM	Analyse eau potable et eaux usées	147,17 \$
5072	Portes & fenêtres Vallée Inc.	Maison des jeunes: remplacement Thermos	348,47 \$
5073	Garage Roger Lachance	Achat d'un bon d'achat pour le concours de Noël	25,00 \$
5074	PAA	Voirie: feu arrière lampe RH, fil soudage, crédit fil 10 lb	136,44 \$
5075	Resto du Village	Achat d'un bon d'achat pour le concours de Noël	25,00 \$
5076	Marie-France Gaudreau	Frais déplacement dépôt caisse La Patrie	38,88 \$
5077	Sanitaire Lac-Mégantic 2000	Transport rebus démolition Dossier Carol Daneau	10 816,85 \$
5078	Marie-F Gaudreau - Petite caisse	Remboursement de la petite Caisse : fris de poste, produits Nettoyage	182,70 \$
5079	Nicolas Boucher	Vernir sabler plancher Hôtel de Ville et escaliers	3 406,60 \$
		Total	75 713,09 \$

2016-01-005

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes soient approuvés ainsi que le paiement.
ADOPTÉE

5.3 Engagement de dépenses

#POSTE	Description	Montant
Gestion financière et administrative		
02-130-00-310	Frais déplacement	50,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	100,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	250,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	100,00 \$
	Sous-total : 500,00 \$	
Sécurité incendie		
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces. pour rép. bornes incendie	200,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	100,00 \$
	Sous-total : 500,00 \$	
Voirie		
02-330-00-525	Ent. et rép. Équipements	150,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

02-320-00-620	Gravier, sable	200,00 \$
02-330-00-630	Carburant, huile, graisse	300,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	50,00 \$
Sous-total : 700,00 \$		
Hygiène du milieu		
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable et eaux usées	200,00 \$
02-413-00-640	Eau potable : pièces et accessoires	200,00 \$
02-415-00-521	Nettoyage égouts pluviaux	160,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	200,00 \$
Sous-total : 760,00 \$		
Loisirs et Culture		
02-701-30-522	Patinoire : entretien et réparation	50,00 \$
02-701-50-630	Patinoire : carburant, huile	50,00 \$
Sous-total : 100,00 \$		
Total	2 560,00 \$	

2016-01-006

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de janvier 2016 au montant de 2 560,00 \$.

ADOPTÉE

5.4 Rapport des délégués des divers comités

Madame Chantal Ouellet, mairesse, fait rapport du projet du *Parc aéroportuaire* présenté aux élus de la MRC du Haut-St-François le 2 décembre 2015.

Appui au projet du Parc aéroportuaire

ATTENDU les projets en cours pour le développement de l'Aéroport de Sherbrooke située sur le territoire de la Ville d'East-Angus;

ATTENDU que ces projets ont une importance cruciale pour le développement de la MRC du Haut-François et l'apport de retombées pour toutes les municipalités;

2016-01-007

IL EST PROPOSÉ à l'unanimité par les conseillers présents

Que la Ville de Scotstown appuie le projet Parc aéroportuaire de l'Aéroport de Sherbrooke.

ADOPTÉE

5.5 Présentation du rapport de l'état des activités de fonctionnement au 31 décembre 2015

La directrice générale dépose aux membres du conseil l'état des activités de fonctionnement au 31 décembre 2015.

5.6 Élection partielle

Madame Monique Polard, directrice générale et d'office présidente d'élection informe les membres du conseil des dates pour l'élection partielle afin de combler le poste de conseiller au siège numéro 4, laissé vacant par la démission de Madame Julie Hamel :

Période de mise en candidature : Du 5 au 19 février 2016

Vote par anticipation (si nécessaire) : 13 mars 2016

Scrutin (si nécessaire) : 20 mars 2016

Les avis publics seront affichés et diffusés au moment opportun selon la *Loi sur les élections et les référendums au Québec*.

5.7 Avis pour les arrérages de taxes 2015

Considérant que la Ville de Scotstown a déjà transmis au cours des dernières semaines des avis de rappel aux propriétaires ayant des sommes dues envers la municipalité;

Considérant que la Ville ne peut se permettre de perdre des sommes lui étant dues en raison des délais de prescription et qu'elle doit établir une politique égale pour tous les contribuables;

Considérant que la Ville doit transmettre à la MRC du Haut-St-François au plus tard le 18 mars prochain, la liste des propriétés qui seront vendues pour les taxes le 10 juin 2016;

Considérant que la MRC du Haut-St-François facturera des frais importants pour les dossiers reçus;

2016-01-008

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la Ville de Scotstown transmette un dernier avis de rappel par lettre recommandée aux contribuables suivants :

- . Ceux dont le compte de taxe des années 2014 et 2015 ayant un solde plus élevé que cinquante dollars (50 \$) ;
- . Certains dossiers à la suite de la Réforme cadastrale dont le nom du propriétaire ou l'adresse postale n'existe pas;

Ces contribuables devront acquitter le montant inscrit sur la lettre accompagnant l'avis de rappel au plus tard le 8 mars 2016, sans quoi leur dossier sera envoyé à la MRC du Haut-St-François pour la vente pour taxes.

ADOPTÉE

5.8 Renouvellement assurance municipale

2016-01-009

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le renouvellement des assurances municipales soit accepté avec la Mutuelle des municipalités du Québec, par son représentant Ultima pour l'année 2016 au montant de 27 616 \$.

ADOPTÉE

5.8.1 Mutuelle des municipalités du Québec – Dossier S. Savoie-Bachand – Franchise à payer

Entendu la réclamation de sinistre de M. Sébastien Savoie-Bachand envers la Ville de Scotstown;

Entendu que la Mutuelle des municipalités du Québec, assureur de la Ville de Scotstown, a disposé du sinistre pour les dommages matériels;

Entendu que le contrat d'assurance de la Ville de Scotstown prévoit une franchise de 500 \$;

2016-01-010

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise le paiement de la franchise au montant de 500 \$ à la Mutuelle des municipalités du Québec pour le dossier 151827-30.

ADOPTÉE

- 2016-01-011** **5.9 Adhésion au Réseau québécois de villes et villages en santé**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
- Que la Ville de Scotstown adhère au Réseau québécois de villes et villages en santé au coût de 50 \$ pour l'année 2016.
ADOPTÉE
- 2016-01-012** **5.10 ADMQ (association des directeurs municipaux du Québec) - Cotisation 2016**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
- Que la ville renouvelle l'adhésion à l'ADMQ, pour l'année 2016 pour la directrice générale au montant de 432 \$ plus les taxes applicables pour un montant total de 496,69 \$.
ADOPTÉE
- 2016-01-013** **5.11 Transport du Bonheur – Cotisation 2016**
ATTENDU que l'organisme le Transport du Bonheur assure le transport des personnes handicapées sur le territoire de la MRC du Haut-St-François;
- ATTENDU que la Vile de Scotstown adhère à l'organisme Transport du Bonheur inc. Dont la Ville Mandataire est East Angus;
- ATTENDU que la Ville de Scotstown approuve les prévisions budgétaires 2016;
- ATTENDU que la Ville de Scotstown approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la loi du les transports;
- SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
- Que la Ville de Scotstown autorise le paiement de sa cotisation annuelle au montant de 5 102 \$ pour l'année 2016.
ADOPTÉE
- 2016-01-014** **5.12 Journal Le Haut-Saint-François – Contribution 2016**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
- Que la ville contribue financièrement au Journal Le Haut-St-François, à raison de 1,10 \$ par personne, pour le nombre de 518 résidents établi par le décret de population, pour un montant total de 569,80 \$.
ADOPTÉE
- 2016-01-015** **5.13 Avis de motion, règlements**
5.13.1 Avis de motion – Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout
Le conseiller Monsieur Iain MacAulay, donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout sera adopté.
- Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

5.13.2 **Règlement 436-15 – Règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) sur certains chemins municipaux et abrogeant le règlement 431-15**

Canada
Province de Québec
MRC du Haut St-François
Ville de Scotstown

RÈGLEMENT NUMÉRO 436-16 - RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN (VTT) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 431-15

ATTENDU que la « Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2 » du Gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions, etc.;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CRS), paragraphe 14 de ladite loi, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU que les Clubs Quad sollicitent l'autorisation de la Ville de Scotstown pour circuler sur certains chemins municipaux et accéder aux autres municipalités;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller, Monsieur Iain MacAulay, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2015;

À CES CAUSES

2016-01-016

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil adopte le règlement 436-16 et stipule par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) hors route et abrogeant le règlement 431-15 », portant le numéro 436-16 des règlements de la Ville de Scotstown.

ARTICLE 3 OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les règles de circulation des véhicules hors route sur la route 257, chemin Dell, chemin MacNamee sur le territoire de la Ville de Scotstown. Le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2 article 48.

ARTICLE 4 VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules hors route suivants : les véhicules tout-terrains (VTT) motorisés, munis d'un guidon et d'au moins deux roues, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kg.

Ce règlement autorise également la circulation des véhicules de types « côte à côte ».

ARTICLE 5 ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tout véhicule visé à l'article 4 doit être muni de l'équipement requis en vertu de la Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2, article 2.

ARTICLE 6 LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout-terrains (VTT) visés à l'article 4 est permise :

- sur la route 257, des limites de Municipalité de Lingwick jusqu'à la route 214 soit sur une longueur d'environ de 2,2 km;
- sur la route 257, de la route 214 jusqu'aux limites du Canton de Hampden, sur une longueur d'environ 1,7 km;
- sur le chemin Dell, sur une longueur d'environ 2 km;
- sur le chemin MacNamee, sur une longueur de 0,2 km;

Il est interdit d'utiliser les autres chemins municipaux de la Ville de Scotstown à l'année sauf dans les conditions décrites à l'article 11 de la *LOI SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE* (L.R.Q., chapitre V-1.2)

ARTICLE 7 PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler permise aux véhicules tout-terrains (VTT) visés, sur les sentiers décrits à l'article 6, est valide pour une année, c'est-à-dire jusqu'à la période de dégel des routes du Québec décrétées par le MTQ, en mars 2017.

La Ville de Scotstown pourra reconduire cette permission en adoptant un nouveau règlement pour une autre année si les membres des Clubs Quad ont démontré qu'ils respectaient la loi « L.R.Q., chapitre V-1.2 », le Code de la sécurité routière et le présent règlement.

La Ville de Scotstown vérifiera auprès de ses commerçants si des retombées économiques, telles que promises par les responsables du Club quad, sont au rendez-vous.

ARTICLE 8 RÈGLES DE CIRCULATION

ARTICLE 8.1 VITESSE

La vitesse maximale d'un véhicule tout-terrain (VTT) sera de 30 km/heure dans le périmètre urbain de Scotstown, car la distance des habitations est inférieure à 30 mètres et elle sera de 50 km/heure à moins de 100 mètres de toute habitation selon la Loi sur les véhicules tout-terrains (VTT) L.R.Q., chapitre V-1.2, article 27.1

ARTICLE 8.2 CÉDER LE PASSAGE

Le conducteur d'un véhicule tout-terrain (VTT) visé à l'article 4 doit maintenir celui-ci le plus près possible du bord droit de la voie qu'il emprunte, il doit céder le passage à un véhicule tout-terrain (VTT) circulant en sens inverse et accorder priorité à tout autre véhicule routier.

ARTICLE 8.2 HEURES DE CONDUITE

La circulation est permise entre 7 h et 23 heures.

ARTICLE 9 DEMANDE D'AUTORISATION

ARTICLE 9.1

La Ville de Scotstown avise les Clubs Quad qu'ils doivent effectuer leur demande d'autorisation au ministère des Transports pour traverser la route 214, dans le périmètre urbain de Scotstown.

ARTICLE 9.2

Les Clubs Quad ont sollicité l'autorisation de circuler sur certains chemins municipaux de la Ville de Scotstown en mettant l'accent sur les retombées économiques dont nos commerçants bénéficieraient.

La Ville de Scotstown vérifiera auprès de ses commerçants si des retombées économiques, telles que promises par les responsables des Clubs Quad, sont au rendez-vous.

ARTICLE 10 ASSURANCES

La Ville de Scotstown se dégage de toute responsabilité civile concernant les dommages matériels ou corporels pouvant survenir.

Les Clubs Quad doivent remettre à la municipalité une preuve de couverture d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 2 millions de dollars

ARTICLE 11 SIGNALISATION

Conformément à la Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2, article 16, tout club d'utilisateurs de véhicules hors route doit signaler et entretenir adéquatement et à ses frais les sentiers qu'il exploite.

Les Clubs Quad doivent fournir à la Ville de Scotstown, un plan de signalisation et d'un rapport établissant la circulation des véhicules hors route dans les conditions sécuritaires pour les routes mentionnées dans le préambule de ladite résolution.

Ce plan et ce rapport seront acheminés au Ministère des Transports avec le règlement suite à son adoption.

Une fois que le plan de signalisation sera accepté par le Ministère des Transports, les Clubs Quad auront l'obligation de fournir, installer et entretenir tous les panneaux de signalisation conformément au plan présenté.

ARTICLE 12 CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÉGLEMENT

Conformément à la Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2, les agents de la paix et les agents de surveillance de sentiers sont

responsables de l'application de la loi et du présent règlement, avec tous les pouvoirs et devoirs des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 13 DISPOSITIONS PÉNALES

Toutes les dispositions pénales édictées dans la Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2 sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministère des Transports, conformément à la loi, et il sera valide jusqu'à la période de dégel des routes du Québec décrétée par le MTQ, en mars 2017.

ADOPTÉ

DONNÉ À SCOTSTOWN CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE SEIZE.

Chantal Ouellet, mairesse

Monique Polard, directrice générale

Avis de motion : Le 1^{er} décembre 2015

Adoption: Le 12 janvier 2016

Résolution : 2016-01-015

5.13.3 Règlement 437-16 – Règlement décrétant la fermeture et l'abolition d'une partie de la rue Scott (domaine public)

Province de Québec
Ville de Scotstown

**RÈGLEMENT NUMERO 437-16
DÉCRÉTANT LA FERMETURE ET L'ABOLITION D'UNE
PARTIE DE LA RUE SCOTT (domaine public)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown est régie par les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown a le pouvoir en vertu de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales de fermer et abolir un chemin faisant partie du domaine public;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le conseiller, Monsieur Iain MacAulay à la séance ordinaire du 6 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

2016-01-017

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Scotstown adopte le règlement numéro 437-16 et que ce règlement ordonne et statue comme suit:

ARTICLE 1.- TITRE

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

Le présent règlement portera le titre de règlement « **RÈGLEMENT 437-16 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FERMETURE ET L'ABOLITION D'UNE PARTIE DE LA RUE SCOTT** »

ARTICLE 2.- FERMETURE

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la portion de la rue Scott à Scotstown selon la description technique numéro 10505 (11 septembre 2015) préparé par l'arpenteur-géomètre Christian de Passillé et se décrivant ainsi :

Lot : une partie du lot 4 774 678
Cadastre : du Québec
Circ. Foncière : Compton
Municipalité : Ville de Scotstown

Description :

Une partie du lot 4 774 678

Cette partie du lot 4 774 678 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, plus particulièrement décrite comme suit :

Partant du point A, correspondant au coin est du lot 4 774 092, étant le point de départ de la présente description; et par la suite selon les segments (cordes), directions, distances et gisement suivants :

SEGMENTS (cordes)	DIRECTIONS	GISEMENTS	DISTANCES (mètres)
A à B	Sud-est	156°47'11"	1,02
Borné vers le nord-est par le lot 4 774 679 (rue de Ditton);			
B à C	Sud	A : 4,85	R : 3,00
Borné vers l'est par une partie du lot 4 774 678 (rue Scott);			
C à D	Ouest	249°27'06"	27,27
Borné vers le sud par une partie du lot 4 774 678 (rue Scott);			
D à E	Nord-ouest	334°12'37"	1,75
Borné vers le sud-ouest par une partie du lot 4 774 678 (rue Scott);			
E à A	Nord-est	64°54'21"	30,48
Borné vers le nord-ouest par le lot 4 774 092.			
A = Arc, R = Rayon et C = Corde			

Contenant une superficie totale de quatre-vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes.

(S : 87,7 m²)

ARTICLE 3.- ABOLITION ET RÉTROCESSION

Le lot ainsi décrit au chemin originaire de la «rue Scott» qui est fermée et abolie comme voie de circulation publique municipale.

ARTICLE 4.- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À SCOTSTOWN CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE SEIZE.

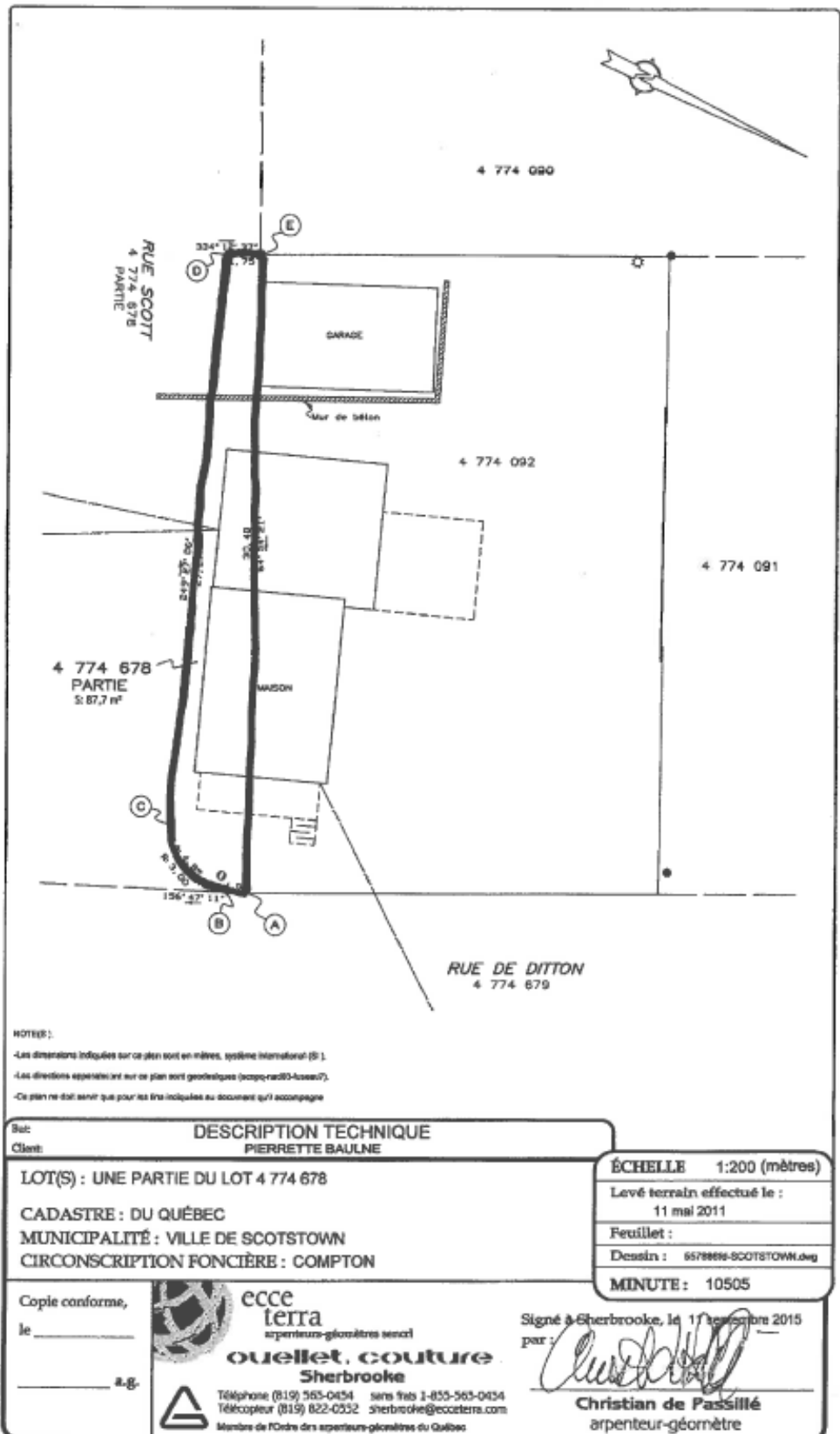
**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016**

Chantal Ouellet, mairesse

Monique Polard, directrice générale

Avis de motion : Le 6 octobre 2015
 Adoption: Le 12 janvier 2016
 Résolution : 2016-01-016
 Entrée en vigueur : 19 janvier 2016

ANNEXE 1



5.14 Jour du Drapeau – 21 janvier 2016

Le conseil municipal désire souligner le Jour du Drapeau, le 21 janvier 2016 par l'entremise d'une publication sur le site web et le réseau social Facebook de la ville.

5.15 La Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec – Dépôt de candidature

Attendu que le conseil municipal, est fier des résidents de Scotstown qui par leur bénévolat travaillent au développement de la municipalité et bénéficie au réseau social;

2016-01-018

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown soumette la candidature de résidents de Scotstown pour la distinction de la Médaille du lieutenant gouverneur pour les aînés ayant fourni de leur temps, et ce bénévolement pendant plusieurs années ainsi qu'au sein de plusieurs organismes communautaires.

ADOPTÉE

5.16 Forum francophone international – Québec (FFI-Québec) – Adhésion à la campagne *Unis de langue et de cœur*

Parce ce que nous voulons valoriser et défendre notre langue française;

Parce que chaque langue est d'abord et avant tout un outil de communication, certes, mais elle beaucoup plus que cela. Une langue est surtout l'outil par laquelle on communique des valeurs, une culture, un passé, une manière de penser pour construire l'avenir. Avec la culture et la manière de penser vient un art de vivre, une joie de vivre, l'ouverture vers de nombreux échanges culturels en français;

Parce que nous voulons joindre notre voix à celle de tous les pays de langue française et qui la défendent;

2016-01-019

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents

D'adhérer à la campagne « Unis de langue et de cœur » et d'appuyer le Manifeste pour la langue Française porté par 40 associations françaises, québécoises et Wallonnes.

ADOPTÉE

5.17 Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Demande de commandite pour le gala des mérites scolaires

2016-01-020

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil contribue à la demande de commandite de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent pour le Gala des mérites scolaires au mois de juin 2016 pour une somme de vingt-cinq dollars (25 \$).

ADOPTÉE

5.18 Comité tourisme Haut-St-François – Demande de contribution financière pour le Guide des attraits du Haut-St-François

2016-01-021

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil contribue financièrement pour le Guide des attraits du Haut-St-François à la demande de la SADC du Haut-St-François pour une somme de trois cent soixante-dix dollars (370 \$), soit la contribution de base de 250 \$ plus un montant supplémentaire de 120 \$ en raison du nombre d'entreprises et d'attrait à Scotstown.

ADOPTÉE

5.19 Rencontres, formations, invitations ou congrès

- 2016-01-022** **5.19.1 Directrice générale – Rencontre MRC – Comité fibre optique – 14-01-2016 p.m.**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents
- QUE le conseil autorise la directrice générale à participer à la rencontre du Comité de la fibre optique à la MRC du Haut-St-François, le 14 janvier 2016 après-midi.
- Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.
ADOPTÉE
- 2016-01-023** **5.19.2 Directrice générale – Rencontre des directeurs municipaux à la MRC - 21-01-2016 p.m.**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents
- QUE le conseil autorise la directrice générale à participer à la rencontre des directeurs généraux à la MRC du Haut-St-François, le 21 janvier après-midi.
- Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.
ADOPTÉE
- 2016-01-024** **5.19.3 Chambre de commerce du Haut-St-François – Brunch des élus – 24 janvier 2016**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents
- QUE le conseil autorise la participation de deux (2) élus au Brunch avec les Élus de la Chambre de commerce du Haut-St-François le 24 janvier 2016. Les frais de participation sont de 25 \$ par personne incluant les taxes et les pourboires.
- Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.
ADOPTÉE
- 2016-01-025** **5.19.4 Directrice générale – Formation MRC – Pour demande de révision du rôle d’évaluation – 27-01-2016 a.m.**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents
- QUE le conseil autorise la directrice générale à participer à la formation pour les demandes de révision du rôle d’évaluation à la MRC du Haut-St-François, le 27 janvier avant-midi.
- Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.
ADOPTÉE
- 5.20 Autorisation pour destructions de documents**
Considérant la liste de documents inactifs, datée du 18 décembre 2015, soumise pour destruction par Madame Monique Polard, directrice générale;
- Considérant que la liste de destruction contient des documents papier;
- Considérant que ces documents peuvent être détruits en vertu du calendrier de conservation des documents de la Ville de Scotstown;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

Considérant que la destruction de documents doit être autorisée par le Conseil municipal en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., C-19);

Considérant les informations prises auprès de la compagnie Dechi-tech et que les coûts sont les suivants pour le déchetage de documents :

De 10 à 20 boîtes : 8 \$ plus les taxes

De 21 à 30 boîtes : 7 \$ plus les taxes

Plus de 30 boîtes : 6 \$ plus les taxes

En plus du déplacement à Sherbrooke ;

2016-01-026

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la destruction des documents inactifs contenus à la liste datée du 18 décembre 2015 préparée par Madame Marie-France Gaudreau, commis de bureau, et respectant le calendrier de conservation des documents et laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De vérifier auprès d'entreprises de la région le coût d'un tel service directement à Scotstown;

De contacter les commerces et entreprises de la municipalité pour connaître leur besoin pour ce service afin de recevoir celui-ci directement à Scotstown si besoin il y a;

Dans l'éventualité où il n'y a pas de regroupement avec les commerces et services de Scotstown pour quelques raisons que ce soit, le conseil municipal accepte de retenir les services de l'entreprise, Dechi-tech, aux coûts suivants :

De 10 à 20 boîtes : 8 \$ plus les taxes

De 21 à 30 boîtes : 7 \$ plus les taxes

Plus de 30 boîtes : 6 \$ plus les taxes

et le transport, pour le déchetage des documents.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire numéro 02-130-00-670 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser l'employé aux travaux publics à se rendre à Sherbrooke rencontrer la compagnie lors de leur prochaine visite le 9 février 2016.

ADOPTÉE

ANNEXE 1

Liste des documents à détruire dans les archives	
Tous à détruire selon le code des municipalités pour le classement	
1	Avis publics de 1985/1984
2	Demande de certificat d'évaluation de 1985/1984
3	Lettre citoyen 1985 - réajustement comptes de taxes
4	Résolutions 1985/1984/1987
5	Évaluation de biens de 1985
6	Arrérages de taxes
7	Assurances professionnelles erreurs et omissions
8	Avis loi sur fiscalité municipale de 1987
9	Lettre MAMROT 1987
10	Copie règlement de 1986
11	Assurance bris de véhicule 1986
12	Travaux Bell 1998/Lettre
13	Rapport 1995 MRC, Main d'œuvre
14	Règlement Inspecteur 1989
15	Rôle de perception 2004 et moins
16	Document technique 2004 - Génie municipal

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

17	Offre de service 2004
18	Rapport Cascade 2004 - recyclage
19	Correspondance avec divers ministres. Fournisseurs, biblio. FQM etc.. Non importante
20	Tous les fournisseurs/dépenses de 2009 et moins, tout ce qui a attiré aux chèques faits, lettres, soumissions, qui ont plus de 5 ans. 2009 inclus et moins.
21	Demande de règlement 1998
22	Résolution 1998
23	Projet de règlement général 1998
24	Fournisseurs 592 à 671 2008 à 2009
25	Fournisseurs 2004
26	Fournisseurs 1999 à 2000
27	Fournisseurs Hydro-Québec / Bell 2009-2008
28	Générateur de rapport employé 2011 (sur Sygem)
29	Moisissure: Livre cités et ville 1991, lois et jurisprudence
	Code de sécurité routière Québec 1
	Code de sécurité routière Québec 2
	Code de sécurité routière Québec 3
30	Gouv. Québec, Analyse physico-chimique 1897
31	Rapport trihalométhanes - eau potable 1988
32	Demande de confirmation de taxes 1986
33	Ancienne plainte de 1986
34	Avis spécial de 1986 (fin de rencontre)
35	Demande d'appui/ offre d'emploi 2004-2005
36	Correspondance évènement / information - 2004-2003
37	Versement incendie 911 -2004
38	Confirmation taxes 2004
39	UMQ 2004 adhésion
40	Subvention 2004 reçue (petite 3000\$)
41	Compte fournisseurs 2004-2005
42	Vieux chéquier de la Ville destruction (feu)
43	Bordereaux de dépôt 1998 à la main
44	Comités des loisirs anciens documents 1997
45	Document tournoi de balle en 2002
46	Nombreux documents (scouts/poste canada/sûreté du Québec, etc.) pourris et collés suite à un dégât d'eau
47	1991 - Soumission système informatique
48	1989 - entretien réparation équipement
49	fournisseurs tuyaux prise d'eau Ville Scotstown 1970
50	1993 - Achat matériel équipement fournitures
51	1988 - achat équipement incendie
52	Documents bancaires 2007-2008 (destruction après 6 ans)

6. Sécurité publique

6.1 Rapport du directeur incendie

Monsieur René Charron, directeur incendie a acheminé son rapport mensuel du mois de décembre 2015 au bureau municipal par courrier électronique.

Le rapport fait mention des points suivants :

- Réunions
- Dossiers en cours
- Pratiques prévues
- Inspections réalisées
- Sorties

Activités prévues
Prochaines Réunions
Une copie est remise aux membres du conseil.

6.2 Dépôt du rapport annuel dans le cadre du Schéma de couverture de risques

ATTENDU que le directeur incendie a remis le rapport annuel de l'année 2015 tel qu'exigé par le Schéma de couverture de risques;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance dudit rapport;

2016-01-027

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le rapport annuel 2015, du service incendie de la Ville de Scotstown soit déposé à la MRC du Haut-St-François afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Réception d'une lettre concernant la qualité de la route 257

Madame Chantal Ouellet, mairesse, informe les membres du conseil de la réception d'une copie de lettre de M. Ronaldo Goulet envoyée au L'Assurance C.A.A., au soin de M. Richard Lachance ou Mme Rebecca pour qu'ils fassent pression sur le gouvernement pour corriger l'état de la route 257 entre Scotstown et La Patrie.

7.2 Achat d'un appareil radio portatif

Le dossier est reporté.

7.3 Ministère des Transports : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2014

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 3 797 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

POUR CES MOTIFS,

2016-01-028

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

7.4 La neige poussée dans les rues

Le sujet a été discuté lors de la période de questions au point 4.

8. Aménagement, urbanisme et développement

8.1 Dossier C. Daneau – Frais des travaux de nettoyage

La directrice générale informe les membres du conseil que suite à la résolution 2015-10-295 adoptée le 27 octobre 2015 pour l'exécution des travaux de nettoyage par la municipalité selon le jugement obtenu le 21 septembre 2015 à défaut du propriétaire du 124, rue Ditton à procéder aux travaux de nettoyage des débris d'incendie qui s'y trouvent, le coût des travaux s'élève à 13 680,09 \$.

Une facture a été transmise au propriétaire en date du 11 décembre 2015. Celle-ci est assimilable à des taxes si non payée.

9. Loisir et culture

9.1 Soirée de reconnaissance aux bénévoles – Somme approuvée pour la préparation

Considérant que le Conseil de la Ville de Scotstown souhaite rendre hommage aux nombreux bénévoles de Scotstown;

2016-01-029

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Ville de Scotstown souligne le bénévolat fourni par les citoyens membres d'organismes municipaux lors d'une soirée reconnaissance et autorise l'achat d'un goûter et la remise de prix remis aux bénévoles.

D'approprier un montant maximum de 400 \$ du poste budgétaire numéro 02-702-90-447 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

10. Correspondances / varia

La liste de la correspondance est remise aux membres du conseil. La correspondance sera classée dans les archives municipales.

10.1 Cours offerts par la Commission scolaire des Hauts-Cantons

La Commission scolaire des Hauts-Cantons propose des formations pour les groupes d'un minimum de 12 personnes.

L'information sera diffusée auprès des citoyens.

CONCOURS DE DÉCORATION DE NOËL

Voici les gagnants pour l'année 2015 :

1^{er} prix : 4 bons d'achat de 25 \$ chacun : M. Jacques Bérubé et Mme Carole Gaboury

2^e prix : 2 bons d'achat de 25 \$ chacun : M. Patrick Willard et Mme Lyne Gilbert

3^e prix : 1 bon d'achat de 25 \$: M. Claude Guillette et Jeanne d'Arc Chevanel

Félicitations aux gagnants et merci à la population d'avoir participé.

10.2 Aucun sujet n'est discuté

10.3 Aucun sujet n'est discuté

11. Période de questions

Aucune question n'est posée.

12. Levée de la séance

2016-01-030

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

Que la séance soit levée. Il est 20 h 35.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par elle de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Chantal Ouellet, mairesse

Monique Polard, directrice générale